

COMPTE RENDU
DU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
JEUDI 22 AVRIL 2010

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- **approbation du compte-rendu du 18 mars 2010,**
- **élection du Vice-Président Etudiant,**
- **présentation du projet de Master préparant aux métiers de l'enseignement,**
- **proposition d'évolution apportée aux modalités de validation des semestres,**
- **campagne FSDIE : Agenguide,**
- **tarifs formation continue 2010-2011,**
- **identification et statut administratif des stagiaires de la formation continue,**
- **conventions,**
- **questions diverses.**

La séance débute à 14 h et le conseil est présidé par M. SENECHAL, Vice-Président.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut siéger valablement.

I. Approbation du compte rendu du 18 mars 2010

Madame Hélène Martin fait préciser qu'elle était excusée et non pas absente lors du dernier conseil, de même que Madame Claudine Follet.

Madame Truffert signale également qu'elle était excusée, et Madame Loof précise qu'elle était présente.

Les corrections seront effectuées dans la version finale destinée à archivage et à publication sur l'ENT de l'UVHC.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II. - Election du Vice-Président Etudiant

Il revient à Monsieur Varago, responsable du service juridique, de présenter ce dossier. Il rappelle que le mandat de l'actuel Vice-Président a pris fin avec le renouvellement du mandat des étudiants élus suite aux élections générales du mardi 30 mars 2010. L'élection du Vice-Président Etudiant est prévue par le Code de l'Education et par nos statuts. Un appel à candidature a été opéré pour une date limite de dépôt des candidatures fixée au lundi 19 avril. Un seul candidat s'est déclaré : Monsieur Quentin Mallet. Il est rappelé que le dépôt des candidatures n'est pas obligatoire et il est demandé publiquement en séance si des étudiants membres du CEVU souhaitent se porter candidat. La réponse est négative.

Monsieur Mallet, qui est absent pour raison médicale, a rédigé un document qui est présenté comme une profession de foi. Il annonce qu'il connaît l'université ainsi que ses acteurs et qu'il a aidé, durant son mandat précédent, les usagers. Sa nouvelle candidature s'inscrit dans une logique

de continuité. Il annonce qu'il aura le souhait de développer la politique relative au FSDIE ainsi que la création d'un statut de l'étudiant élu à l'UVHC. Il souhaite également redynamiser le bureau Vie de l'Etudiant.

Il est ensuite procédé à l'élection.

29 électeurs étaient inscrits. Il y a 27 votants. 27 suffrages sont exprimés. Monsieur Mallet recueille 27 voix.

Il est donc élu Vice-Président Etudiant à l'unanimité.

III. Information sur la nouvelle offre de formation

Les offres de formation de l'UVHC n'ont pas encore été officialisées mais le CNESER s'étant réuni deux jours auparavant, le 19 avril 2010 ; la liste de nos diplômés ainsi validée par le CNESER, et ayant donc toutes les chances d'être habilités, est communiquée aux membres du CEVU sous forme d'un tableau de travail. Monsieur Sénéchal commente ce tableau faisant apparaître notre offre relative aux licences, aux masters, aux DEUST, aux licences professionnelles, à notre capacité en droit, et à notre DRT.

Le ministère a imposé un nombre restreint de domaines, limités à 4 au niveau national, ce qui exclut notre ancien domaine des sciences du management, par exemple.

Suite à cette standardisation, certains diplômés peuvent être concernés par plusieurs domaines (double affichage). Ainsi la licence « Lettres, Langues, et Sciences Humaines » est un diplôme qui doit figurer dans le domaine « Sciences Humaines et Sociales » et dans le domaine « Arts, Lettres, et Langues ».

Monsieur Raviart intervient pour la licence pro TII, du domaine « Sciences et Technologies » où il pourrait apparaître une erreur technique du Ministère plaçant cette licence professionnelle dans un autre domaine que celui attribué traditionnellement : « Techniques et activités de l'image et du son » au lieu de « systèmes informatiques et logiciels ».

Monsieur Goichot s'interroge sur les finalités professionnelle ou recherche des masters puisqu'il constate la non-disparition de ces précisions. Monsieur Sénéchal lui répond qu'il s'agissait d'une recommandation ministérielle.

Une erreur est relevée au niveau de la licence LLCE, Anglais, Allemand, Espagnol avec une finalité professionnelle qui n'a pas lieu d'être.

Il est enfin signalé que licence pro Logistique Globale ne doit pas faire apparaître l'ISTV et l'ENSIAME en tant qu'établissements cohabilitant le diplôme, mais en tant que composantes associées à l'IUT qui gèrerait cette formation.

Le vote du CEVU n'est pas requis sur ce point.

IV. Présentation du projet de Master préparant aux métiers de l'enseignement

Monsieur SENECHAL procède à un rappel historique de ce projet de master avec le report d'une année décidé en 2008/2009. Aujourd'hui les maquettes pédagogiques de ces masters préparant aux métiers de l'enseignement doivent être transmises au Ministère pour habilitation. Pour l'académie de Lille, la conduite régionale a été assurée par le PRES pour assurer une cohérence et les six établissements publics universitaires du Nord Pas -de -Calais ont travaillé ensemble sur les règles et l'observation des règles.

Les propositions ainsi présentées sont encore à parfaire. Le document ici distribué comporte 28 pages et doit faire l'objet d'un positionnement des CEVU et CA des 6 universités publiques de la région.

Monsieur Sénéchal reprend les différents éléments contenus avant d'aborder la structuration de l'offre de formation.

1 - Cadrage technique national

Il est rappelé qu'un master est le reflet d'un domaine avec une mention qui peut être déclinée en spécialités elles-mêmes déclinées en parcours. Le parcours doit être décrit dans une habilitation mais ne figure pas sur le diplôme en lui-même. Un étudiant ne peut pas se réinscrire dans la même spécialité s'il est déjà titulaire du master.

2 - Contexte régional

Monsieur Sénéchal reprend les grandes lignes de l'accord régional du 12 janvier 2010 suivi d'une réunion des vice-présidents CEVU le 20 janvier puis d'une nouvelle réunion des Présidents le 24 mars.

Il précise que la formation au professorat des écoles se préparera exclusivement dans les antennes IUFM de la région suite à l'accord du 12 janvier. Depuis le 24 mars 2010 il est acté pour ce master, que l'IUFM gèrera les flux en 2010 2011, en concertation avec les vice-présidents CEVU des 6 Universités. Le pilotage de la spécialité PE sera assuré par un comité pédagogique inter universitaire conduit par le président du PRES.

Pour le second degré, l'UVHC contribuera au-delà des concours traditionnellement préparés, à la préparation du concours « CAPET éco-gestion », ainsi qu'au « CAPES histoire-Géographie ».

3 - Structuration de l'offre de formation de l'UVHC

Pour le premier degré, et l'enseignement hors éducation nationale, seront proposées à Valenciennes :

- Une spécialité : « professorat des écoles » cohabilitée par les 6 Universités mais ouverte pour 2010-2011, uniquement dans les antennes IUFM,
- Une spécialité « management et qualité des dispositifs de formation », proposée en master 2 par l'UVHC.

Pour le second degré, de nouvelles spécialités apparaissent :

- *Mention lettres langues et sciences humaines*
5 nouvelles spécialités sont proposées ;
- *Mention arts*
3 nouvelles spécialités sont proposées ;
- *Mention sciences du management*
4 spécialités existaient déjà et demeurent associées à deux nouveautés ;
- *Mention maths*
2 spécialités existantes et une nouveauté sont relevées,
- *Mention sciences pour l'ingénieur*
1 nouvelle spécialité à ouvrir,
- *Mention sciences et techniques des activités physiques et sportives*
2 spécialités existantes et une nouveauté à prendre en compte

Structure générale recommandée au niveau régional pour les maquettes du premier et second degré :

La lecture du tableau fait apparaître les formations horaires avec en regard les ECTS pour 6 unités d'enseignement par semestre.

4- Les contenus de l'offre de formation

A- Mention Sciences et Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (SMEEF)

a- Professorat des écoles

L'inscription administrative sera effectuée auprès de l'Université d'Artois en 2010-2011.

b- Management et qualité des dispositifs de formation

La FSMS et le CEPPEs soutiennent cette spécialité qui n'existera qu'en Master 2^{ème} année ce qui permettra aux étudiants n'ayant pas réussi les épreuves du concours de se réorienter vers une voie complémentaire. Comme le nom de la spécialité l'indique, cette dernière a la volonté de faire accéder l'étudiant à une double formation : le management et la formation avec un tronc commun à hauteur de 70 % de l'enseignement. Les débouchés professionnels porteront sur le développement de formations, l'enfance et l'insertion. Monsieur Tonarelli insiste sur l'aspect « qualité » contenu dans cette spécialité.

B- Métiers de l'enseignement en Lettres Modernes

Les concepteurs de ce projet ont souhaité placer au niveau de cette spécialité, des unités d'enseignement à vocation recherche (rubrique importante pour un tel type d'enseignement). Les UE 5 et 6 sont à vocation professionnelle, particulièrement l'UE 5, qui est de culture professionnelle. Des enseignements mutualisés sont prévus.

C- Métiers de l'enseignement en Anglais, en Histoire Géographie

Ces spécialités sont également mutualisées avec les spécialités du master LSH de la FLLASH

D- Métiers de l'enseignement en Arts Plastiques

Il est précisé que l'IUFM n'a pas participé aux dialogues de conception de maquette avec les universités.

E- « Préparation au CAPET Economie et Gestion » et « Diplôme de Formateur en Sciences et Techniques de Gestion »

L'IAE propose des unités d'enseignement spécifiques au concours. Les autres unités d'enseignements sont proches de celles proposées pour les masters disciplinaires existant à l'IAE (contrôle audit, entrepreneuriat, ...). Ce chapitre est encore susceptible de modification notamment en ce qui concerne la position adoptée avec l'université d'Artois. Il conviendra néanmoins de s'interroger sur le grand nombre d'heures proposées pour cette formation (700 heures environ) alors que les moyennes des autres masters sont arrêtées à environ 500 heures.

F- « Métiers de l'enseignement et de la formation en mathématiques »

Il s'agit à la fois d'une préparation au concours de recrutement et d'une initiation à la recherche. La ventilation des heures apparaît suffisante pour la préparation au métier d'enseignant.

G- « Métiers de l'enseignement et de la formation en Physique et Chimie »

Cette spécialité a été construite à l'échelon régional et est issue d'un consensus.

H- « Education Physique et Sportive, Eduquer par les APSA »

La mise en stage des étudiants représente une spécificité mais des rapprochements et des assouplissements ont été opérés par les concepteurs du projet. Il s'agit véritablement d'un master à vocation régionale.

Après cette présentation générale par Monsieur Sénéchal, Madame Truffert demande que le Service Commun de Documentation soit prévenu suffisamment tôt pour acquérir les documents et outils de travail nécessaires aux étudiants. Après cette remarque Monsieur Sénéchal propose aux membres du CEVU de se prononcer sur cette offre de formation régionale concernant les masters préparant aux concours de l'enseignement. Des compléments d'information sont à demander à l'IAE pour ce qui relève du CAPET de Gestion, notamment sur le volume horaire constaté et

l'absence de stage en responsabilité ainsi que pour un stage prévu au semestre 3 entraînant une interrogation par rapport aux dates du concours.

Adoption à l'unanimité de cette offre de formation régionale nonobstant la remarque formulée ci dessus.

V. Proposition d'évolution apportée aux modalités de validation des semestres

Les conseillers disposent d'un document reprenant les conditions approuvées par le CEVU du 14 juin 2007 et relatives à la validation des semestres à l'UVHC.

Il était aussi question d'homogénéisation arrêtée au niveau régional. On ajoute aujourd'hui un point figurant en 2^{ème} page du document, formulé à la requête de la FLLASH. Cet ajout porte sur la capitalisation des éléments constitutifs des UE

Adoption à l'unanimité.

VI. Campagne FSDIE : Agenguide

Monsieur Bouchez présente le 2^{ème} appel à projets à destination des associations étudiantes et plus singulièrement une demande formulée par ETUDIFAC pour un complément à la subvention « agenguide » de l'année universitaire précédente. En effet, il existe un reste à payer qu'il convient de solder et pour lequel l'appel à des sponsors s'est avéré infructueux. Une subvention complémentaire de 2 500 euros est donc sollicitée.

Par ailleurs l'association MISE souhaite organiser une nuit du basketball à la salle Vauban de Valenciennes le 8 mai prochain. Une subvention de 300 euros a été proposée par la commission FSDIE.

Adoption à l'unanimité.

VII. Tarifs formation continue 2010-2011

Monsieur Tonarelli présente le dossier qui fait état d'une augmentation modérée des tarifs de la formation continue pour 2010/2011. A titre d'illustration, on relève que le taux horaire pour des formations spécifiques en séminaire passe de 47 à 50 euros. Pour le C2I, l'augmentation est légèrement supérieure vu le matériel informatique nécessaire aux certifications. Monsieur Tonarelli indique que pour les couts forfaitaires, notamment la VAE, il n'y a pas eu d'augmentation depuis 6 ans.

Adoption à l'unanimité.

VIII. Identification et statut administratif des stagiaires de la formation continue

Monsieur Tonarelli détaille le tableau sur l'identification et le statut des stagiaires notamment les rubriques : accueil du public, inscription des stagiaires, public bénéficiaire du programme d'actions subventionnées de la région Nord Pas -de -Calais.

Monsieur Tonarelli rappelle qu'un étudiant souhaitant relever du dispositif de la formation continue ou permanente doit nécessairement justifier d'une interruption d'études de plus d'un an. Monsieur Tonarelli précise le distinguo existant entre la formation continue (prise en charge par des fonds privés de type FONGECIF) et la formation permanente (prise en charge par des fonds publics de type Pôle Emploi ou minima sociaux de type RSA).

Le CEPPEES bénéficie aussi de subventions de l'Etat pour la formation continue et la formation permanente.

IX. Convention avec l'ISEG de Lille

Un nouveau directeur est à la tête de l'ISEG, il s'agit de Monsieur Arnaud Kastner.

Une précision est apportée page 2 concernant la participation des enseignants de l'ISEG participant aux journées de recherche de nos laboratoires. Il y a lieu d'ajouter le CALHISTE de la FLLASH.

Monsieur Fabre s'étonne que cette convention n'ait pas été présentée au conseil de l'IUT qui est impliqué dans cet accord de partenariat.

Madame LOOF demande des explications sur la mise en œuvre d'un diplôme d'université situé à niveau bac+3. Monsieur Sénéchal indique que la convention n'évoque que la construction d'une réflexion sur le sujet, si cette réflexion devait aboutir, le CEVU sera bien sûr consulté.

La présente convention est adoptée sous réserve que l'IAE et l'IUT émettent eux-mêmes un avis positif sur cet accord par l'entremise de leurs directeurs ou de leurs conseils de faculté. Le positionnement des deux composantes sur cette question devra être communiqué au conseil d'administration qui se réunira le 29 avril 2010.

En cas de refus, il est proposé que la contribution de l'institut précité à la convention soit supprimée.

X. Questions diverses

Monsieur Goichot est interrogatif vis-à-vis des activités du PRES Lille Nord de France et évoque l'hypothèse de fusion possible des universités de la région. Il questionne notamment sur la gouvernance du PRES qui ne dispose pas d'un conseil d'administration élu puisque ses membres sont nommés.

En réponse, Monsieur Sénéchal explique que le PRES Lille Nord de France est créé depuis le 1^{er} janvier 2009. Il s'agit d'un PRES dit « de projets » mais qui n'a pas de légitimité pour des décisions qui engageraient un processus de fusion des universités. Actuellement 2 représentants ont été désignés par le conseil d'administration de notre université pour la représenter au sein du conseil d'administration du PRES (notre Présidente et le Vice-Président CEVU). Il existe un bureau du PRES regroupant les présidents des six universités publiques et les directeurs de l'école centrale de Lille et de l'école des mines de Douai. Le Président du bureau est l'actuel Président de l'université de Lille 2.

Monsieur Sénéchal précise que concernant l'avenir, les seules informations disponibles ont été communiquées par la Présidente de l'UVHC lors d'une récente assemblée générale.

Madame Spiquel s'interroge aussi sur les élections des membres du PRES et plus particulièrement sur les représentants à élire dans le cadre d'un mode fédéral ou confédéral. Monsieur Bonduelle, quant à lui, suggère la comparaison avec des exemples issus des collectivités territoriales comme communes et communautés de communes d'une part et universités et confédération d'universités d'autre part.

En conclusion, Monsieur Sénéchal indique qu'il fera part de toutes ces interrogations vis-à-vis du PRES émises par les membres du CEVU, au prochain Conseil d'administration d'Université.

Membres présents avec voix délibérative :

Collège A :

Mme SPIQUEL Agnès – M. FABRE Jean Jacques

Collège B :

MM. HAMROUN Mohamed, GOICHOT François, GOUTIN Philippe, RAVIART Jean Marie

Collège BIATOSS :

Mme MARTIN Hélène - MM. JOLY André, DERUY Eric

Collège Usagers :

Melle HOLYDA Claire, RICHARD Elsa

MM. MAUREL Swann, DUMESNIL Maxence, BEVIS Fabien, LENDORMY Baptiste, LOIRS Romaric, NSABIMANA Cassien, PAGLIA Christophe, LEBLANC Michel

Collège des personnalités extérieures

Mme LOOF Danielle

Pouvoirs :

M. DOGHECHE à M. FABRE

M. BOUCHART à M. GOUTIN

M. PIECHOWIAK à M. GOICHOT

M. GOUAZE à Mme SPIQUEL

Mme FOLLET à Mme MARTIN

M. DUCROCQ à M. DUMESNIL

M. DELISSE à M. LOIRS

Membres invités :

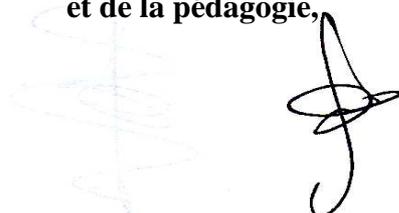
Mmes COASNE, DEBROUCKER, GENIE, TRUFFERT

MM. TUGORES, BONDUDEL, TONARELLI, CATTOEN, BOUCHEZ

Excusé :

M. Fabien THIEME

**Le Vice Président chargé des formations
et de la pédagogie,**



Professeur Olivier SENECHAL